



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

Secrétaire de séance : Pascal BERGONNIER

DELIBÉRATION N° 87

RAPPORTEUR : Maurice MILLIASSEAU

OBJET : **FOUILLES TERRESTRES ET SUBAQUATIQUES SUR LE CLAIN
DEMANDE DE SUBVENTION –**

Le conseil municipal est informé que la **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles, va mener une nouvelle opération de **fouilles terrestres et subaquatiques sur le Clain** dans le secteur des **Berthons** dans la continuité des chantiers de fouilles réalisés ces dernières années.

Elles ont pour objectif d'améliorer notre connaissance du site portuaire détecté par sondage à proximité du Vieux Poitiers lors des campagnes réalisées en 2013 et 2014.

La DRAC ne peut pas financer directement ces fouilles et a demandé à la commune d'être porteuse du projet.

Le montant de l'opération s'élève à 20 040 €. En outre, la DRAC prend à sa charge les travaux d'analyse d'un montant de 2 160 €.

Comme les autres années, la commune réglera directement les dépenses faites par l'équipe archéologique (matériel, alimentation, travaux...) à hauteur de 20 040 €, et La DRAC subventionnera l'opération à hauteur de 16 340 €

Il est proposé au conseil municipal **d'accepter que la commune soit porteuse du projet**, avec une **participation à hauteur de 3 700 €**, et de solliciter le **financement de la DRAC**.

VU le projet d'opération de fouilles terrestres et subaquatiques sur le Clain, dans le secteur des Berthons, programmé en 2019,

VU la proposition de la DRAC et le budget prévisionnel de l'opération,

Considérant l'intérêt de ces fouilles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-confirme son accord pour que la commune soit porteuse du projet de fouilles terrestres et subaquatiques sur le Clain dans le secteur des Berthons, qui se déroulera en 2019, conformément aux éléments sus-indiqués;

-décide de prendre en charge les dépenses de l'équipe archéologique à hauteur de 20 040 €;

-décide de solliciter le financement de la DRAC pour cette opération ;

-s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune;

-charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

